

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement sur les usages conditionnels

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 février 2020, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé *Règlement sur les usages conditionnels*.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 2 mars 2019, à 18 h à la salle du conseil située au 201, rue Principale à La Sarre. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le projet de règlement qui touche l'ensemble du territoire de la Ville de La Sarre. Ce projet prévoit l'ajout d'usages conditionnels (agriculture urbaine, maison intergénérationnelle) dans les secteurs résidentiels et ruraux, ainsi qu'un usage conditionnel (chenil) dans les secteurs ruraux. Au cours de cette assemblée, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, puis entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Cedit projet de règlement peut être consulté au bureau de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ LE 10 FÉVRIER 2020

Valérie Fournier
Greffière